

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

# Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 20 octobre 2020 - N° 133

Président de l'Assemblée nationale : M. François Paradis

La séance est ouverte à 13 h 43.
AFFAIRES COURANTES
Déclarations de députés
M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de souligner le 35° anniversaire de l'organisme Réseau Enfants Retour Canada.
Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Marcel Braitstein, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.
Mme Blais (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de rendre hommage à la congrégation des Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge.
M. Ciccone (Marquette) fait une déclaration afin de saluer les efforts, la persévérance et la résilience des jeunes sportifs du Québec pendant la pandémie.
Mme Roy (Montarville) fait une déclaration afin de souligner le 15 <sup>e</sup> anniversaire de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) fait une déclaration afin de féliciter l'équipe du journal L'Indice bohémien, lauréat de trois prix de l'Association des médias écrits communautaires du Québec.
M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de souligner le 325 <sup>e</sup> anniversaire de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.
M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de souligner le 50 <sup>e</sup> anniversaire des Opérations Dignité.
Mme Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de féliciter les lauréats du gala Forces Avenir de la circonscription de Charlevoix—Côte-de-Beaupré.
M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de souligner le 25° anniversaire de l'organisme Génération Avenir inc
À 13 h 56, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.
Les travaux reprennent à 14 h 03.

#### Moment de recueillement

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

#### **Disposition commune**

QUE les modalités suivantes soient applicables exclusivement à toutes les séances régulières de l'Assemblée et de certaines commissions parlementaires qui se tiendront entre le 19 octobre 2020 et le 11 décembre 2020;

#### Séances de l'Assemblée

Dispositions générales

QUE l'Assemblée siège avec un nombre réduit de députés afin de respecter les mesures de distanciation physique selon les recommandations de la santé publique, suivant la répartition suivante :

- Au plus 20 députés du groupe parlementaire formant le gouvernement;
- Au plus 8 députés du groupe parlementaire formant l'opposition officielle;
- Au plus 3 députés du deuxième groupe d'opposition;
- Au plus 3 députés du troisième groupe d'opposition;
- Au plus 2 députés indépendants;

QU'aux fins de la période des affaires courantes, cette répartition soit modifiée afin que le nombre de députés de l'opposition officielle passe de 8 à 10 députés, que le nombre de députés du deuxième et du troisième groupe d'opposition passe de 3 à 4 députés, et que le nombre de députés du groupe parlementaire formant le gouvernement soit réduit d'autant;

QU'au cours d'une même période des affaires courantes, l'absence d'un premier député indépendant puisse être comblée par un député du deuxième groupe d'opposition et que l'absence d'un second député indépendant puisse être comblée par un député du groupe parlementaire formant le gouvernement;

QUE les députés indépendants indiquent au secrétariat de l'Assemblée et aux leaders des groupes parlementaires, au plus tard le lundi à 18 heures, les périodes des affaires courantes auxquelles ils désirent participer pendant la semaine en cours;

QU'au plus tard à 18 heures la veille d'une séance, le leader du gouvernement communique aux groupes parlementaires d'opposition une liste préliminaire des ministres qui seront présents à la période des questions et réponses orales du lendemain:

QUE les ministres puissent participer à la période des questions et réponses orales en deux groupes, l'un étant présent lors des séances du mardi et du jeudi et l'autre lors des séances du mercredi, de même que lors de celles du vendredi en période de travaux intensifs:

QUE tout député puisse prendre la parole et voter à partir d'un pupitre qui n'est pas celui qui lui a été assigné;

Vote enregistré

QUE l'ensemble des mises aux voix se déroule selon une procédure de vote enregistré;

QU'à cette fin, le vote du leader d'un groupe parlementaire, du leader adjoint d'un groupe parlementaire ou, le cas échéant, d'un député préalablement identifié par ce dernier auprès du Secrétariat vaille pour l'ensemble des membres de son groupe;

QU'un député puisse enregistrer individuellement un vote différent de celui de son groupe parlementaire ou choisir de ne pas prendre part au vote;

QUE le député présent le mentionne immédiatement après le vote de son groupe; sinon, qu'il fasse part de son intention au leader de son groupe afin qu'il en avise la présidence au moment du vote ou qu'il en avise par écrit la présidence avant la tenue du vote:

QU'à moins d'indication contraire de leur part, les viceprésidents ne prennent pas part à un vote enregistré;

QUE les noms de tous les députés ayant pris part au vote soient inscrits au procès-verbal de la séance;

QUE l'ensemble des mises aux voix tenues dans le cadre des séances de la commission plénière se déroulent selon cette même procédure;

QUE, lorsque les députés indépendants sont absents, le leader du gouvernement soit autorisé à enregistrer leur vote sur une étape de l'étude d'un projet de loi selon les instructions qui lui auront été transmises, le cas échéant;

Suspension des travaux pour procéder à un vote à l'Assemblée

QUE les travaux soient suspendus pour une durée maximale de 10 minutes si, au moment d'une mise aux voix à l'Assemblée, un groupe parlementaire n'est pas représenté par un leader, un leader adjoint ou un député désigné pour agir en son nom aux fins du vote et n'a pas indiqué à la présidence qu'il ne participera pas au vote;

QUE le secrétaire général ou un secrétaire adjoint notifie les leaders et les whips des groupes parlementaires, de même que leur cabinet, les députés indépendants, ainsi que les secrétaires des commissions de la suspension des travaux de l'Assemblée pour une mise aux voix;

QUE la commission où siège un leader, un leader adjoint ou un député désigné pour agir en leur nom aux fins du vote suspende ses travaux, à la demande de ce dernier, afin de lui permettre de se rendre à la Salle de l'Assemblée nationale; QUE le secrétaire général ou un secrétaire adjoint notifie le secrétariat de la commission après la proclamation du résultat du vote par la présidence ou, s'il y a plusieurs votes successifs, à la suite de la proclamation du résultat du dernier vote afin que la Commission puisse reprendre ses travaux au plus tard 5 minutes après;

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

QU'au cours des débats sur les affaires inscrites par les députés de l'opposition, le défaut de quorum ne puisse être soulevé, sauf si :

- dans le cas d'une motion présentée par l'opposition officielle, moins de 5 députés du groupe parlementaire formant l'opposition officielle sont présents en chambre;
- dans le cas d'une motion présentée par le deuxième groupe d'opposition, moins de 2 députés du deuxième groupe d'opposition sont présents en chambre;
- dans le cas d'une motion présentée par le troisième groupe d'opposition, moins de 2 députés du troisième groupe d'opposition sont présents en chambre;
- dans le cas d'une motion présentée par un député indépendant, moins de 2 députés d'opposition sont présents en chambre;

Débats de fin de séance

QUE les débats de fin de séance dont la tenue est prévue le jeudi à 18 heures par l'article 309 du Règlement aient lieu le jeudi, à compter de 13 heures;

QUE la suspension de la séance soit retardée en conséquence;

#### **Commissions parlementaires**

Dispositions générales

QUE les députés participant aux travaux d'une commission parlementaire puissent prendre la parole et voter à partir de tout pupitre aménagé à cette fin par la présidence;

QUE, dans la mesure où la salle dans laquelle la commission doit tenir séance dispose de la technologie nécessaire à cette fin, tous les témoins soient entendus par visioconférence, à moins que la commission en décide autrement à la demande d'un témoin:

QUE toute commission parlementaire puisse tenir une même séance à la fois dans les salles Louis-Joseph-Papineau et Louis-Hippolyte-LaFontaine, en ayant recours aux moyens technologiques requis;

QUE, malgré le paragraphe précédent, suivant une entente entre les groupes parlementaires concernant une ou des séances spécifiques, la salle Louis-Joseph-Papineau puisse être utilisée seule pour entendre des témoins par visioconférence;

QUE tous les votes pris en commission parlementaire, à l'exception de ceux tenus en séance de travail, à la Commission de l'Assemblée nationale et à la Commission de l'administration publique, soient tenus en suivant la procédure prévue pour un vote par appel nominal;

Procédure de vote pour certaines séances de commissions parlementaires

QUE, lorsqu'une séance de commission parlementaire a lieu dans la salle du Conseil législatif, la salle Marie-Claire Kirkland ou la salle Pauline-Marois, un ou, le cas échéant, plusieurs députés du groupe parlementaire formant le gouvernement soient autorisés à exercer, par procuration, le nombre de droits de vote déterminé suivant le scénario applicable parmi ceux décrits en annexe;

QUE, lorsqu'une séance de commission parlementaire a lieu dans la salle Marie-Claire Kirkland ou la salle Pauline-Marois, un député du groupe parlementaire formant l'opposition officielle soit autorisé à exercer un droit de vote par procuration dans les cas indiqués dans les scénarios en annexe et que le député dont le droit de vote est exercé par procuration puisse se présenter en commission parlementaire en remplacement d'un collègue afin d'exercer son droit de parole;

QU'au plus tard au début d'une telle séance, le leader du gouvernement et le leader de l'opposition officielle identifient les députés qui voteront par procuration et ce, pour la durée complète de ladite séance, ainsi que, pour chacun d'eux, le député qui votera en leur nom, auprès du secrétaire de la commission qui en informe les membres de la commission au début de la séance;

QUE lors du vote de chaque groupe parlementaire, le secrétaire appelle d'abord les députés présents, puis, individuellement, les députés qui exercent leur droit de vote par procuration;

QUE les noms de tous les députés ayant pris part au vote soient inscrits au procès-verbal de la séance;

QUE, lorsqu'un député indépendant souhaite se prévaloir de l'article 133 du Règlement, le nombre de membres du groupe parlementaire formant le gouvernement autorisés à voter par procuration soit augmenté d'un;

QUE le député indépendant qui souhaite participer aux travaux d'une commission parlementaire dont il n'est pas membre en avise le secrétariat de cette commission et les leaders des groupes parlementaires au plus tard à midi, le lundi précédant la date de la séance de la commission parlementaire ou le jour même, s'il s'agit d'un lundi;

QUE, si le député indépendant est informé postérieurement au lundi à midi qu'une séance de commissions doit se tenir au cours de la semaine, l'échéance prévue au paragraphe précédent soit portée à trois heures après le moment où le député est informé de la tenue de la séance;

#### **Disposition finale**

QUE la présente motion ait préséance sur toute disposition incompatible du Règlement.

Puis, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

Les scénarios de l'entente du 20 octobre 2020 concernant le nombre de droits de vote par procuration pour certaines séances de commissions parlementaires.

(Dépôt n° 1951-20201020)

La motion est adoptée.

#### Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom de Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2019-2020 de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

(Dépôt n° 1952-20201020)

Le rapport annuel de gestion 2019-2020 du Commissaire à la lutte contre la corruption, incluant le rapport d'activités 2019-2020 de l'Unité permanente anticorruption.

(Dépôt n° 1953-20201020)

Puis, au nom de M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, il dépose :

Le rapport d'évaluation de mise en œuvre à mi-parcours du plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020.

(Dépôt n° 1954-20201020)

Puis, au nom de M. Girard, ministre des Finances, il dépose :

Le rapport d'activité 2018-2019 résultant de la comparaison, du couplage ou de l'appariement des fichiers de renseignements inscrits au plan d'utilisation de Revenu Québec, incluant l'avis de la Commission d'accès à l'information du Québec;

(Dépôt n° 1955-20201020)

Le plan stratégique 2021-2023 de la Société des alcools du Québec.

(Dépôt n° 1956-20201020)

Enfin, au nom de M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, il dépose :

Les rapports annuels 2019-2020 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et sur l'amélioration de la qualité des services des Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux suivants :

		onal	

(Dépôt n° 1957-20201020)

Est-de-l'Île-de-Montréal

(Dépôt n° 1958-20201020)

Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

(Dépôt n° 1959-20201020)

Nord-de-l'Île-de-Montréal

(Dépôt n° 1960-20201020)

Ouest-de-l'Île-de-Montréal

(Dépôt n° 1961-20201020)

Le rapport annuel de gestion 2019-2020 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec;

(Dépôt n° 1962-20201020)

Le rapport annuel de gestion 2019-2020 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, accompagné d'une brochure exposant les faits saillants du rapport;

(Dépôt n° 1963-20201020)

Le rapport annuel 2019-2020 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et sur l'amélioration de la qualité des services du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière;

(Dépôt n° 1964-20201020)

Le rapport annuel de gestion 2019-2020 du Centre régional de santé et services sociaux de la Baie-James;

(Dépôt n° 1965-20201020)

Le rapport annuel 2019-2020 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et sur l'amélioration de la qualité des services du Centre régional de santé et services sociaux de la Baie-James:

(Dépôt n° 1966-20201020)

Le rapport annuel 2019-2020 de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik;

(Dépôt n° 1967-20201020)

Les rapports annuels de gestion 2019-2020 des Centres intégrés de santé et de services sociaux suivants:

Chaudière-Appalaches

(Dépôt n° 1968-20201020)

Laurentides

(Dépôt n° 1969-20201020)

Le rapport annuel 2019-2020 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et sur l'amélioration de la qualité des services du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides;

(Dépôt n° 1970-20201020)

Le rapport annuel d'activités 2019-2020 de la Commission sur les soins de fin de vie.

(Dépôt n° 1971-20201020)

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport d'activités 2019-2020 du Registre des lobbyistes.

(Dépôt n° 1972-20201020)

\_\_\_\_\_

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom de Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, dépose :

Le rapport annuel 2019-2020 des Offices jeunesse internationaux du Québec. (Dépôt n° 1973-20201020)

Puis, au nom de M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, il dépose :

Le rapport d'activité 2019-2020 du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre;

(Dépôt n° 1974-20201020)

Le rapport annuel de gestion 2019-2020 de la Commission des partenaires du marché du travail.

(Dépôt n° 1975-20201020)

Puis, au nom de Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, il dépose :

Le rapport annuel 2019-2020 du Musée national des beaux-arts du Québec; (Dépôt n° 1976-20201020)

Le rapport annuel 2019-2020 de la Société de la Place des Arts de Montréal; (Dépôt n° 1977-20201020)

Le rapport annuel 2019-2020 du Musée de la civilisation;

(Dépôt n° 1978-20201020)

Le rapport annuel 2019-2020 du Musée d'art contemporain de Montréal; (Dépôt n° 1979-20201020)

Le rapport annuel 2019-2020 de la Société de télédiffusion du Québec; (Dépôt n° 1980-20201020)

Le rapport annuel d'activités 2019-2020 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

(Dépôt n° 1981-20201020)

Puis, au nom Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, il dépose :

L'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de Serbie, signée à Québec le 19 juin 2020, ainsi que l'arrangement administratif et le protocole pour l'application de l'Entente et une note explicative sur le contenu et les effets de celle-ci;

(Dépôt n° 1982-20201020)

Puis, en son nom, il dépose la motion suivante :

QUE, conformément à l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de Serbie.

(Dépôt n° 1983-20201020)

Enfin, il dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 15 septembre 2020 par M. Kelley (Jacques-Cartier) concernant le report de la date de réouverture du Camping Lac des Pins pour des raisons sanitaires liées à la pandémie de la COVID-19;

(Dépôt n° 1984-20201020)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 17 septembre 2020 par Mme Nichols (Vaudreuil) concernant la reconsidération du calcul de la cote de rendement au collégial pour la session Hiver 2020;

(Dépôt n° 1985-20201020)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 17 septembre 2020 par Mme Lachance (Bellechasse) concernant la configuration du tronçon de la route 281 près de l'intersection du 8<sup>e</sup> Rang à Armagh.

(Dépôt n° 1986-20201020)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 17 septembre 2020 par Mme Lachance (Bellechasse) concernant la configuration du tronçon de la route 281 près de l'intersection du 8<sup>e</sup> Rang à Armagh.

(Dépôt n° 1987-20201020)

\_\_\_\_\_

M. le président dépose des décisions du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 8 octobre 2020 :

Décision 2115 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel d'un député;

(Dépôt n° 1988-20201020)

Décision 2116 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien;

(Dépôt n° 1989-20201020)

Décision 2117 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur le pavoisement des édifices de l'Assemblée nationale;

(Dépôt n° 1990-20201020)

Décision 2118 concernant le Règlement abrogeant le Règlement concernant l'attribution d'une rémunération additionnelle aux agents de secrétariat de la Direction du secrétariat des commissions affectés de manière régulière aux travaux des commissions.

(Dépôt n° 1991-20201020)

#### Puis, il dépose :

La copie d'une lettre, en date du 20 octobre 2020, que lui a adressée M. Pierre Reid, directeur général des élections du Québec, concernant un rejet d'une demande de contestation d'élection, accompagnée des copies certifiées conformes des deux jugements rendus par la Division administrative et d'appel de la Cour du Ouébec;

(Dépôt n° 1992-20201020)

La copie du préavis de la motion proposée par M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 21 octobre 2020, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1993-20201020)

### Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux article 61 et 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 24, 29 et 30 septembre ainsi que les 1<sup>er</sup>, 6, 7 et 8 octobre 2020, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 53, Loi sur les agents d'évaluation du crédit. Le rapport contient des amendements au projet de loi;

(Dépôt n° 1994-20201020)

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 1<sup>er</sup>, 7 et 8 octobre 2020, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 45, Loi concernant principalement la nomination et le mandat des coroners et du coroner en chef. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1995-20201020)

#### Puis, il dépose :

Le rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 14 octobre 2020, s'est réuni afin de statuer sur la désignation à la présidence à la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs ainsi que sur le remplacement d'un membre.

(Dépôt n° 1996-20201020)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 129 et 134 du Règlement et à l'article 4.4 des Règles de fonctionnement, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, propose :

QUE la modification à la composition des commissions telle que prévue aux rapports du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale soit adoptée.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **504** en annexe)

Pour: 121 Contre: 0 Abstention: 0

#### Dépôts de pétitions

M. LeBel (Rimouski) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 461 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'ajout du trouble développemental de la coordination (TDC) au formulaire de Demande de supplément pour enfant handicapé.

(Dépôt n° 1997-20201020)

#### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

#### **Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones, conjointement avec M. Kelley (Jacques-Cartier), Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellet (René-Lévesque), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

Attendu que la proposition de réforme parlementaire présentée par le leader du gouvernement affirme que l'Assemblée nationale est une institution fondamentale au Québec, et qu'il est impératif qu'elle outille mieux les parlementaires dans leur rôle de législateurs ainsi que de représentation auprès des peuples autochtones;

Attendu que cette proposition s'inscrit notamment dans les objectifs des appels à l'action n° 25 et n° 26 du rapport de la Commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services publics: écoute, réconciliation et progrès (CERP);

QUE le Bureau de l'Assemblée nationale établisse, en collaboration avec des groupes autochtones, une formation sur les réalités autochtones obligatoire pour tous les parlementaires;

QUE cette formation soit mise en place au plus tard le 30 septembre 2021.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **505** en annexe)

Pour: 121 Contre: 0 Abstention: 0

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, conjointement avec M. Legault, premier ministre, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la contribution exceptionnelle de Pierre Laporte à l'essor du Québec à titre notamment d'avocat, de journaliste puis de ministre au sein des gouvernements de Jean Lesage et de Robert Bourassa;

QU'elle se souvienne avec une tristesse indélébile, 50 ans plus tard, des circonstances tragiques qui ont mené à sa mort;

QU'enfin, elle observe une minute de silence à sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **506** en annexe)

Pour: 121 Contre: 0 Abstention: 0

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

\_\_\_\_\_

M. Marissal (Rosemont), conjointement avec M. Leitão (Robert-Baldwin), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant les microbrasseurs du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Perry Mélançon (Gaspé), conjointement avec M. Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant la lutte contre le racisme et la discrimination; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de l'aménagement du territoire, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mercredi 21 octobre 2020 après les affaires courantes vers 11 h 15 jusqu'à 13 h 05 et de 15 heures à 17 h 25, le jeudi 22 octobre 2020 après les affaires courantes jusqu'à 13 h 05 et de 15 heures à 17 h 25, le mardi 27 octobre 2020 de 10 heures à 11 h 35, après les affaires courantes jusqu'à 17 h 55 et de 19 h 30 à 21 h 05, le mercredi 28 octobre 2020 après les affaires courantes jusqu'à 13 h 05 et de 15 heures à 17 h 25;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Ordre des urbanistes du Québec

Vivre en ville

Regroupement des organismes de bassins versants du Ouébec

Association des directeurs généraux des municipalités du Ouébec

Union des municipalités du Québec

Fédération québécoise des municipalités

Union des producteurs agricoles

Association des aménagistes régionaux du Québec;

Association des directeurs généraux des municipalités régionales de comté du Québec

Association des directeurs municipaux du Québec

Communauté métropolitaine de Montréal

Communauté métropolitaine de Québec

Association des groupes de ressources techniques du Ouébec

Regroupement des offices d'habitation du Québec

Réseau FADOQ

Ville de Montréal

Ville de Gatineau

Ville de Québec

Ville de St-Donat

Institut national de la recherche scientifique

Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais

M. Guillaume Lavoie, Comité sur la modernisation du système québécois de classification des établissements d'hébergement touristiques

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par visioconférence;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **507** en annexe)

Pour: 121 Contre: 0 Abstention: 0

\_\_\_\_

Conformément à l'article 129 du Règlement, M. Lévesque, whip adjoint du gouvernement, propose :

QUE la députée de Repentigny soit nommée membre permanente de la Commission de la santé et des services sociaux;

QUE la députée de Repentigny soit nommée membre permanente de la Commission des institutions;

QUE ces changements prennent effet immédiatement.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **508** en annexe)

Pour: 121 Contre: 0 Abstention: 0

\_\_\_\_\_

Conformément à l'article 129 du Règlement, M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, propose :

QUE la députée de Gaspé soit nommée membre permanente de la Commission des relations avec les citoyens en remplacement du député de Rimouski;

QUE le député de Matane-Matapédia soit nommé membre permanent de la Commission de l'aménagement du territoire en remplacement de la députée de Gaspé;

QUE ces changements prennent effet immédiatement.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **509** en annexe)

Pour: 121 Contre: 0 Abstention: 0

### Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 51, Loi visant principalement à améliorer la flexibilité du régime d'assurance parentale afin de favoriser la conciliation famille-travail:
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 56, Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes et modifiant diverses dispositions législatives;

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 65, Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 66, Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure.

#### Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le président, informe l'Assemblée que, le mercredi 21 octobre 2020, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition.

#### Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale réitère que la langue française est une richesse que tous les Québécois ont en partage;

QU'elle reconnaisse par ailleurs le déclin important du français au Québec, particulièrement dans la grande région métropolitaine;

En ce sens, qu'elle déclare l'urgence linguistique au Québec, et qu'elle demande au gouvernement d'agir concrètement et immédiatement pour freiner cette tendance;

QU'elle déplore le fait qu'en donnant la priorité aux projets d'agrandissement du Collège Dawson et de l'Université McGill dans le projet de loi n° 66, le gouvernement finance et accélère l'anglicisation de Montréal;

QU'elle demande au gouvernement de respecter la proportion linguistique de la population étudiante et d'investir les 750 M\$ destinés à ces deux projets dans des institutions d'enseignement supérieur francophones;

QU'elle demande au gouvernement de modifier la Charte de la langue française pour la renforcer, et d'en assurer l'application partout au Québec, afin de mieux protéger notre langue officielle;

Enfin, qu'elle demande à la Ville de Montréal d'adopter une résolution similaire.

\_\_\_\_\_

#### **AFFAIRES DU JOUR**

À 15 h 28, M. le président suspend les travaux quelques instants.

Les travaux reprennent à 15 h 35.

#### Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 8 octobre 2020, sur la motion de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, proposant que le projet de loi n° 44, Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 16 h 37, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance.

Les travaux reprennent à 16 h 41.

\_\_\_\_\_

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **510** en annexe)

Pour: 74 Contre: 47 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi n° 44 est adopté.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 1<sup>er</sup> octobre 2020, sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels, proposant que le principe du projet de loi n° 64, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 16 h 42, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance.

Les travaux reprennent à 16 h 43.

\_\_\_\_\_

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu. Conformément à la motion adoptée lors de la présente séance, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée de l'intention du député de Pontiac de ne pas prendre part à ce vote.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **511** en annexe)

Pour: 120 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, le principe du projet de loi n° 64 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 64 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu et Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée de l'intention du député de Pontiac de ne pas prendre part à ce vote.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **512** en annexe)

Pour: 118 Contre: 0 Abstention: 0

À 16 h 45, à la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

\_\_\_\_\_

#### Débats de fin de séance

À 18 heures, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Barrette (La Pinière) à Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, portant sur le sujet suivant : « Changements apportés au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Montcalm »;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) à M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, portant sur le sujet suivant : « La diminution de l'offre de soins en santé mentale par la réassignation de professionnels à d'autres tâches ». M. Lacombe, ministre de la Famille, remplace le ministre pour ce débat;
- le troisième, sur une question adressée par Mme Sauvé (Fabre) à M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, portant sur le sujet suivant :
   « L'incapacité du gouvernement caquiste d'établir un portrait clair des éclosions de COVID-19 dans les résidences pour personnes âgées ».
   M. Lacombe, ministre de la Famille, remplace le ministre pour ce débat.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 21 octobre 2020, à 9 h 40.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **513** en annexe)

Pour: 100 Contre: 0 Abstention: 0

À 18 h 39, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 21 octobre 2020, à 9 h 40.

Le Président

### FRANÇOIS PARADIS

### **ANNEXE** Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Soucy, deuxième vice-présidente :

### (Vote n° 504)

POUR - 121				
Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Anglade $(\widetilde{PLQ})$	Fitzgibbon ( <i>CAQ</i> )	(Champlain)	(Berthier)	
Arcand $(PLQ)$	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)	
Arseneau (PQ)	Fortin ( <i>PLQ</i> )	(Lotbinière-Frontenac)	Reid ( $CAQ$ )	
Asselin $(CAQ)$	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard $(PQ)$	
Bachand $(\widetilde{CAQ})$	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Rizqy $(PLQ)$	
Barrette ( <i>PLQ</i> )	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge $(CAQ)$	
Bélanger ( <i>CAQ</i> )	(Jonquière)	Lefebvre ( <i>CAQ</i> )	Robitaille ( <i>PLQ</i> )	
Benjamin ( <i>PLQ</i> )	Ghazal (QS)	Legault ( <i>CAQ</i> )	Rotiroti ( <i>PLQ</i> )	
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)	
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle ( <i>PLQ</i> )	
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy(PQ)	
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)	
Blais (CAQ)	Girault ( <i>CAQ</i> )	Lévesque ( <i>CAQ</i> )	Roy(CAQ)	
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)	
Bonnardel ( $CAQ$ )	Guilbault ( <i>CAQ</i> )	Lévesque ( <i>CAQ</i> )	Samson (CAQ)	
Boulet $(CAQ)$	Guillemette ( $CAQ$ )	(Chapleau)	Sauvé ( <i>PLQ</i> )	
Boutin $(CAQ)$	Hébert ( <i>CAQ</i> )	Maccarone ( <i>PLQ</i> )	Schneeberger $(CAQ)$	
Bussière ( <i>CAQ</i> )	Hivon $(PQ)$	Marissal (QS)	Simard $(CAQ)$	
Caire $(CAQ)$	Isabelle ( $CAQ$ )	Martel $(CAQ)$	Skeete ( <i>CAQ</i> )	
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre ( <i>PLQ</i> )	
Carmant $(CAQ)$	Jeannotte ( $CAQ$ )	McCann (CAQ)	Tanguay ( <i>PLQ</i> )	
Caron $(CAQ)$	Jolin-Barrette ( <i>CAQ</i> )	Melançon (PLQ)	Tardif $(CAQ)$	
Charbonneau ( <i>PLQ</i> )	Julien ( $CAQ$ )	Ménard (PLQ)	(Laviolette–Saint-Maurice)	
Charest $(CAQ)$	Kelley ( <i>PLQ</i> )	Montpetit ( <i>PLQ</i> )	Tardif $(CAQ)$	
Charette ( $CAQ$ )	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)	
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols ( <i>PLQ</i> )	Thériault ( <i>PLQ</i> )	
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet $(PQ)$	Thouin $(CAQ)$	
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay $(CAQ)$	
D'Amours ( $CAQ$ )	Laframboise $(CAQ)$	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière ( <i>CAQ</i> )	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)	
David ( <i>PLQ</i> )	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)		
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)		
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)		
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)		
Dufour $(CAQ)$	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)		

Sur la motion de M. Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones, conjointement avec M. Kelley (Jacques-Cartier), Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellet (René-Lévesque), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 505)

(Identique au vote n° 504)

\_\_\_\_

Sur la motion de Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, conjointement avec M. Legault, premier ministre, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 506)

(Identique au vote  $n^{\circ}$  504)

\_\_\_\_\_

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement :

(Vote n° 507)

(*Identique au vote*  $n^{\circ}$  504)

Sur la motion de M. Lévesque, whip adjoint du gouvernement :

(Vote n° 508)

(*Identique au vote*  $n^{\circ}$  504)

\_\_\_\_

Sur la motion de M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition :

(Vote n° 509)

(Identique au vote  $n^{\circ}$  504)

\_\_\_\_

Sur la motion M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

### (Vote $n^{\circ}$ 510)

### **POUR - 74**

Allaire $(CAQ)$	Dufour $(CAQ)$	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster $(CAQ)$	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
Blais $(CAQ)$	Fournier (IND)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Reid (CAQ)
Blais $(CAQ)$	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Roberge $(CAQ)$
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	Roy(CAQ)
Boulet $(CAQ)$	Girault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	(Montarville)
Boutin $(CAQ)$	Grondin (CAQ)	Lefebvre ( <i>CAQ</i> )	Samson (CAQ)
Bussière ( <i>CAQ</i> )	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caire $(CAQ)$	Guillemette ( <i>CAQ</i> )	Lemay $(CAQ)$	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete ( $CAQ$ )
Carmant (CAQ)	Isabelle ( $CAQ$ )	Lévesque ( <i>CAQ</i> )	Tardif $(CAQ)$
Caron $(CAQ)$	Jacques (CAQ)	(Chauveau)	(Laviolette–Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque ( <i>CAQ</i> )	Tardif $(CAQ)$
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chapleau)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel ( <i>CAQ</i> )	Thouin $(CAQ)$
Chassin $(CAQ)$	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay $(CAQ)$
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	

### **CONTRE - 47**

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Robitaille (PLQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (QS)	Rotiroti (PLQ)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Barrette ( <i>PLQ</i> )	Ghazal (QS)	Ménard (PLQ)	Roy $(PQ)$
Benjamin (PLQ)	Hivon $(PQ)$	Montpetit ( <i>PLQ</i> )	(Bonaventure)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Sauvé (PLQ)
Birnbaum ( <i>PLQ</i> )	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	St-Pierre ( <i>PLQ</i> )
Charbonneau (PLQ)	LeBel $(PQ)$	Ouellet $(PQ)$	Tanguay (PLQ)
Ciccone ( <i>PLQ</i> )	(Rimouski)	Ouellette (IND)	Thériault (PLQ)
David ( <i>PLQ</i> )	Leduc $(QS)$	Perry Mélançon (PQ)	Weil ( <i>PLQ</i> )
Derraji ( <i>PLQ</i> )	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Dorion $(QS)$	Lessard-Therrien $(QS)$	Richard $(PQ)$	
Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Rizqy ( <i>PLQ</i> )	

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels :

# (Vote n° 511)

POUR - 120				
Allaire $(CAQ)$	Dufour $(CAQ)$	LeBel $(CAQ)$	Proulx $(CAQ)$	
Anglade ( <i>PLQ</i> )	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)	
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon ( $CAQ$ )	Lecours $(CAQ)$	Provençal (CAQ)	
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)	
Asselin (CAQ)	Foster $(CAQ)$	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)	
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Rizqy ( <i>PLQ</i> )	
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)	
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille ( <i>PLQ</i> )	
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)	
Bérubé (PQ)	Girard $(CAQ)$	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)	
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle ( <i>PLQ</i> )	
Blais $(CAQ)$	Girard $(CAQ)$	Lemieux (CAQ)	Roy(PQ)	
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)	
Blais $(CAQ)$	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy(CAQ)	
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)	
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson $(CAQ)$	
Boulet $(CAQ)$	Guillemette ( <i>CAQ</i> )	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)	
Boutin $(CAQ)$	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)	
Bussière (CAQ)	Hivon $(PQ)$	Marissal (QS)	Simard $(CAQ)$	
Caire $(CAQ)$	Isabelle ( <i>CAQ</i> )	Martel (CAQ)	Skeete ( $CAQ$ )	
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre ( <i>PLQ</i> )	
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)	
Caron $(CAQ)$	Jolin-Barrette ( <i>CAQ</i> )	Melançon (PLQ)	Tardif $(CAQ)$	
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)	
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit ( <i>PLQ</i> )	Tardif $(CAQ)$	
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)	
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)	
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet $(PQ)$	Thouin $(CAQ)$	
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette ( <i>IND</i> )	Tremblay (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)	
David $(PLQ)$	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)		
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Polo ( <i>PLQ</i> )		
Dorion $(QS)$	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)		
Dubé (CAQ)	LeBel $(PQ)$	Proulx $(CAQ)$		
	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)		

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

# (Vote n° 512)

POUR - 118				
Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	LeBel $(PQ)$	Poulin (CAQ)	
Anglade $(PLQ)$	Dufour $(CAQ)$	(Rimouski)	Proulx $(CAQ)$	
Arcand ( <i>PLQ</i> )	Émond ( $\widetilde{CAQ}$ )	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon $(CAQ)$	(Champlain)	Proulx (CAQ)	
Asselin $(CAQ)$	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	(Berthier)	
Bachand $(CAQ)$	Foster $(CAQ)$	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)	
Barrette ( <i>PLQ</i> )	Gaudreault $(PQ)$	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)	
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	(Les Plaines)	Richard (PQ)	
Benjamin ( <i>PLQ</i> )	Ghazal (QS)	Leduc (QS)	Rizqy ( <i>PLQ</i> )	
Bérubé (PQ)	Girard $(CAQ)$	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)	
Birnbaum ( <i>PLQ</i> )	(Lac-Saint-Jean)	Legault (CAQ)	Robitaille ( <i>PLQ</i> )	
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
(Prévost)	(Groulx)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)	
Blais (CAQ)	Girault ( $CAQ$ )	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)	
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy(PQ)	
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque ( <i>CAQ</i> )	(Bonaventure)	
Boulet (CAQ)	Guillemette ( <i>CAQ</i> )	(Chapleau)	Roy(CAQ)	
Boutin $(CAQ)$	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)	
Bussière ( <i>CAQ</i> )	Hivon (PQ)	(Chauveau)	Samson (CAQ)	
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Sauvé (PLQ)	
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Marissal (QS)	Schneeberger (CAQ)	
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Martel (CAQ)	Simard (CAQ)	
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette ( <i>CAQ</i> )	Massé (QS)	Skeete ( $CAQ$ )	
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	McCann (CAQ)	St-Pierre ( <i>PLQ</i> )	
Charest (CAQ)	Kelley ( <i>PLQ</i> )	Melançon (PLQ)	Tanguay ( <i>PLQ</i> )	
Charette ( $CAQ$ )	Labrie (QS)	Ménard (PLQ)	Tardif $(CAQ)$	
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Montpetit ( <i>PLQ</i> )	(Laviolette-Saint-Maurice)	
Chassin (CAQ)	Lacombe $(CAQ)$	Nadeau-Dubois (QS)	Tardif $(CAQ)$	
Ciccone ( <i>PLQ</i> )	Laforest (CAQ)	Nichols ( <i>PLQ</i> )	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)	
D'Amours ( <i>CAQ</i> )	Laframboise (CAQ)	Ouellet $(PQ)$	Thériault ( <i>PLQ</i> )	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thouin $(CAQ)$	
David ( <i>PLQ</i> )	Lamontagne (CAQ)	Picard (CAQ)	Tremblay $(CAQ)$	
Derraji (PLQ)	Lamothe $(CAQ)$	(Soulanges)	Weil (PLQ)	
Dorion (QS)	Lavallée ( <i>CAQ</i> )	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)	

### Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

# (Vote n° 513)

POUR - 100				
Allaire $(CAQ)$	Derraji (PLQ)	LeBel $(CAQ)$	Provençal (CAQ)	
Anglade ( <i>PLQ</i> )	Dubé (CAQ)	(Champlain)	Reid (CAQ)	
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy ( <i>PLQ</i> )	
Asselin (CAQ)	Émond ( <i>CAQ</i> )	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)	
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Robitaille ( <i>PLQ</i> )	
Barrette (PLQ)	Fortin ( <i>PLQ</i> )	(Les Plaines)	Rotiroti (PLQ)	
Bélanger (CAQ)	Foster $(CAQ)$	Lefebvre ( $CAQ$ )	Rouleau (CAQ)	
Benjamin ( <i>PLQ</i> )	Girard $(CAQ)$	Legault (CAQ)	Rousselle ( <i>PLQ</i> )	
Birnbaum (PLQ)	(Groulx)	Leitão (PLQ)	Roy(CAQ)	
Blais $(CAQ)$	Girard $(CAQ)$	Lemay (CAQ)	(Montarville)	
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Samson $(CAQ)$	
Blais $(CAQ)$	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé ( <i>PLQ</i> )	
(Abitibi-Ouest)	Grondin ( $CAQ$ )	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)	
Bonnardel ( $CAQ$ )	Guilbault (CAQ)	Lévesque ( <i>CAQ</i> )	Simard $(CAQ)$	
Boulet $(CAQ)$	Guillemette ( $CAQ$ )	(Chauveau)	Skeete ( $CAQ$ )	
Boutin ( $CAQ$ )	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	St-Pierre ( <i>PLQ</i> )	
Bussière ( <i>CAQ</i> )	Isabelle ( $CAQ$ )	Martel ( <i>CAQ</i> )	Tanguay ( <i>PLQ</i> )	
Caire $(CAQ)$	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif $(CAQ)$	
Campeau (CAQ)	Jeannotte ( $CAQ$ )	Melançon ( <i>PLQ</i> )	(Laviolette-Saint-Maurice)	
Carmant (CAQ)	Jolin-Barrette ( <i>CAQ</i> )	Ménard (PLQ)	Tardif $(CAQ)$	
Caron $(CAQ)$	Julien ( $CAQ$ )	Montpetit ( <i>PLQ</i> )	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)	
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols ( <i>PLQ</i> )	Thériault ( <i>PLQ</i> )	
Charest $(CAQ)$	Lachance (CAQ)	Picard $(CAQ)$	Thouin $(CAQ)$	
Charette ( $CAQ$ )	Lacombe ( $CAQ$ )	(Soulanges)	Tremblay $(CAQ)$	
Chassé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Polo ( <i>PLQ</i> )	Weil (PLQ)	
Chassin $(CAQ)$	Laframboise $(CAQ)$	Poulin ( $CAQ$ )		
Ciccone ( <i>PLQ</i> )	Lafrenière ( <i>CAQ</i> )	Proulx $(CAQ)$		
D'Amours (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)		
Dansereau (CAQ)	Lamothe $(CAQ)$	Proulx $(CAQ)$		
David ( <i>PLQ</i> )	Lavallée ( <i>CAQ</i> )	(Berthier)		